



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **18 septembre 2017**

Délibération n° 2017-2235

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Marché de mise à disposition de mobiliers urbains supports d'information et prestations de services de mobilité - Autorisation de signer le marché - Approbation de la tarification Vélo'v - Approbation d'une convention de mandat pour l'encaissement des recettes Vélo'v

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Abadie

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 29 août 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 20 septembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Bret, Mme Vullien, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Deviaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Eymard (pouvoir à M. Suchet), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Hamelin (pouvoir à M. Huguet), Rantonnet (pouvoir à Mme Gardon-Chemain).

Absents non excusés : MM. Calvel, Boudot.

**Conseil du 18 septembre 2017****Délibération n° 2017-2235**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Marché de mise à disposition de mobiliers urbains supports d'information et prestations de services de mobilité - Autorisation de signer le marché - Approbation de la tarification Vélo'v - Approbation d'une convention de mandat pour l'encaissement des recettes Vélo'v**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 4 septembre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le marché actuel passé par la Métropole de Lyon avec la société JC Decaux arrive à échéance le 23 novembre 2017. Au titre de ce marché, JC Decaux exploite 2 070 abris voyageurs, 640 panneaux d'information et 4 000 vélos.

Lors de sa séance du 10 décembre 2015, le Conseil de la Métropole a décidé le lancement d'une procédure de dialogue compétitif en vue de l'attribution d'un marché de mise à disposition de mobiliers urbains supports d'information et prestations de services de mobilité.

**I - La procédure**

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 2 février 2016 pour une réception des candidatures le 14 mars 2016. 2 candidats ont été sélectionnés le 21 juillet 2016 et invités à participer au dialogue : les sociétés Clear Channel et JC Decaux.

Seule la société JC Decaux a remis une offre initiale en date du 24 octobre 2016.

Des réunions de dialogue avec le candidat, de novembre 2016 à mai 2017, ont permis d'améliorer l'offre sur les plans technique et financier.

L'offre finale a été remise le 6 juillet 2017 et le marché attribué à la société JC Decaux par la commission permanente d'appel d'offres lors de sa séance du 4 septembre 2017.

**II - Le cahier des charges pour l'offre finale**

La durée du marché retenue à l'issue du dialogue est de 15 ans.

Les prestations du marché portent sur la mise à disposition de :

- 2 070 abris voyageurs, 20 abris ligne forte C3, une progression de 45 abris supplémentaires par an pour les années 2 et 3 du marché, puis 35 abris supplémentaires par an pour les années 4 à 13 du marché, soit 2 530 abris en fin de marché,

- 640 panneaux d'information,

- 4 000 Vélo'v en libre-service avec 7 400 points d'accroche des vélos, puis renforcement du maillage des stations en centre-ville et extension du périmètre actuellement limité à Lyon et Villeurbanne, soit 5 000 Vélo'v et 9 250 points d'accroche, les années 2 et 3 du marché.

Le prestataire exploite la publicité sur les abris et panneaux et perçoit les recettes correspondantes.

Le prestataire verse à la Métropole une redevance pour occupation du domaine public pour l'exploitation publicitaire des abris et panneaux. Cette redevance est composée d'une partie fixe et d'une partie variable en pourcentage des recettes publicitaires encaissées.

Les services vélo font l'objet d'une tarification pour les usagers :

- le prestataire perçoit et conserve les recettes des titres usagers Vélo'v : trajet, jour, annuel, titres spécifiques et cautions, qui constituent un élément de sa rémunération,
- les recettes usagers correspondant aux dépassements horaires au-delà de la période de gratuité sont reversées par le prestataire à la Métropole. La conclusion d'une convention de mandat d'encaissement de recettes avec le titulaire est prévue à cet effet.

La performance du service Vélo'v fait l'objet d'indicateurs qualité et d'un système de primes de performance (intéressement, bonus/malus) plafonné au montant des recettes d'exploitation Vélo'v revenant à la Métropole.

Le marché comporte des prestations supplémentaires éventuelles (PSE) imposées :

- la mise à disposition de Vélo'v à assistance électrique (VAE) pour 50 % du parc Vélo'v,
- la mise à disposition de 1 000 vélos à assistance électrique (VAE) longue durée.

Le marché comporte des prestations supplémentaires éventuelles (PSE) non imposées :

- équipements de télécommunications mobiles dans les mobiliers (small cells),
- équipements Wifi dans les mobiliers,
- supports d'information numérique dans les abris (20),
- panneaux d'information complémentaire (100 écrans numériques),
- point d'accueil Vélo'v,
- sponsoring Vélo'v.

### **III - L'offre finale JC Decaux sur le plan technique**

#### **1° - Remise à neuf des mobiliers et continuité du service Vélo'v**

Tous les mobiliers sont remis à neuf, avec en particulier :

- pour les abris voyageurs : changement du toit, nom d'arrêt sur le toit, drapeau pour les lignes desservies, éclairage Led,
- pour les stations Vélo'v : borne remise à neuf, nouvel écran 15 pouces, prise USB, capacité d'intégration des nouveaux services connectés : tag pour application mobile Vélo'v, lecteur pass sans contact NFC.

Le planning respecte les délais exigés par la Métropole : 12 mois pour les stations Vélo'v, 18 mois pour les abris voyageurs et panneaux à compter de janvier 2018. Le nombre de stations Vélo'v indisponibles est limité à 6 en simultané. 4 000 vélos neufs sont mis en service en une nuit en juin 2018.

#### **2° - Vélo'v**

Le service Vélo'v est étendu à 5 000 vélos en 2019-2020 par 80 stations supplémentaires en densification sur Lyon-Villeurbanne et extension en périphérie. Les stations accueillent entre 15 à 80 points d'accroche avec des configurations modulables et un dispositif de points d'accroche sur platines permettant d'ajuster ces extensions de stations sans rupture d'exploitation.

Pour améliorer le service, le nombre de points d'accroche est porté de 6 725 à 7 400 en 2018, puis à 9 250 suite à l'extension du parc Vélo'v.

Les Vélo'v mécaniques, robustes pour une utilisation intense, présentent un nouveau design plus actuel (signé Joulia) intégrant l'ensemble des exigences ergonomiques et fonctionnelles avec cadre aluminium, pesant 22,7 kg (légèrement moindre que le poids actuel). Le système de verrouillage en station est renforcé ainsi que l'antivol. Ils intègrent des évolutions souhaitées comme le déverrouillage par le guidon (sans passer par le point d'accroche) ainsi que d'autres innovations comme le cadenas électronique (activable via le smartphone ou la carte sans contact), des faisceaux lumineux pour plus de visibilité ainsi que des capteurs de suivi de l'utilisation.

Les Vélo'v mécaniques sont évolutifs pour devenir des Vélo'v à assistance électrique (ou e-VLS). Ainsi, sur la base d'un Vélo'v mécanique, le rajout d'un moteur sur la roue avant, d'une carte contrôleur et de capteurs supplémentaires le transforme en Vélo'v à assistance électrique (e-VLS). La batterie multifonction est portable et personnelle à chaque usager abonné, qui en gère la charge. Le Vélo'v "électrifiable" passe donc à 24,6 kg + 500 g de batterie, pour une autonomie de 8 à 10 km et une durée de vie de 6 à 8 ans. Ainsi, en laissant chaque client maître de sa batterie et de sa recharge, la solution e-VLS permet d'électrifier les vélos à la demande, avec une assurance d'un "service garanti" dès 50 % du parc, sans réaliser aucun travaux de génie civil ni d'augmentation de puissance sur les stations.

Les stations Vélo'v sont équipées à 50 % de terminal carte bleue, sans dégradation du service car les fonctionnalités billettiques sont, par ailleurs, disponibles via l'application ou le site Internet. En fonction de l'affluence, certaines stations offriront une capacité supplémentaire, gage de garantie de service hors point d'accroche avec une fonction "overflow" : le Vélo'v peut être restitué à proximité immédiate de la station, grâce au verrouillage électronique sur la fourche.

Les 428 stations seront toutes équipées d'un port USB et 25 d'entre elles auront une pompe à pied en libre-service.

L'offre de service Vélo'v en location longue durée propose un vélo à assistance électrique. Ce service est accessible à travers les interfaces compte client Vélo'v, ce qui l'inscrit bien dans la gamme de service complémentaire, incitant à l'usage régulier du vélo et à l'acquisition, à terme, d'un vélo personnel. Ces 1 000 vélos à assistance électrique longue durée sont disponibles dans le réseau des 6 boutiques "Cyclable" sur la Métropole (l'ouverture de 2 boutiques supplémentaires est en projet), qui assureront les services complémentaires et mettront à disposition des accessoires.

### **3° - Abris voyageurs**

L'abri-voyageur (design Arrivetz) est déclinable en différentes configurations en fonction de l'importance de la fréquentation, des exigences urbaines et des contraintes d'installation, il répond ainsi aux objectifs de modularité. L'abri est facile à déplacer, facile à entretenir, avec 2 types de fixations pour une meilleure adaptabilité aux matériaux d'implantation.

L'abri se caractérise par un toit opaque ou en verre trempé feuilleté (lignes fortes), incliné vers l'arrière pour l'écoulement des eaux, 2 parois latérales, dont un caisson publicitaire rétroéclairé en aval et une paroi vitrée en amont.

L'intégration de prises USB est prévue dans 300 abris afin d'optimiser le temps d'attente des usagers. Ces prises sont disponibles 24 h/24 h et gratuites pour tous.

Une alimentation photovoltaïque est proposée sur 150 abris non publicitaires (abris non raccordés à l'éclairage public) : 2 panneaux solaires, éclairage par 3 spots à diodes, détecteur de présence.

Pour répondre au vandalisme, le candidat propose des matériaux résistants aux chocs et le remplacement de la paroi arrière vitrée par une tôle perforée avant un éventuel retrait de l'abri.

### **4° - Panneaux d'information**

Les panneaux d'information (design Philip Cox) de 2 mètres carrés ou 8 mètres carrés (sénior) permettent un affichage de communication de qualité. Ils sont faciles à déplacer, simples à fixer et faciles à entretenir.

Le panneau permet de doter la Métropole ou la Ville d'un média adapté pour sa communication. L'affichage est sectorisé et réactif. Un nouvel outil unique de gestion des campagnes de communication est proposé : City Info Planner.

### **5° - Signalétique pour les mobilités actives**

500 dispositifs permettent une signalétique pour les mobilités actives, avec engagement de changement tous les 5 ans : plans pour 100 stations Vélo'v, 200 abris voyageurs, 80 panneaux, bandeaux pour 120 panneaux.

1 500 dispositifs "tags NFC" ou "QR codes" permettent un accès à de l'information contextuelle numérique pour 200 stations Vélo'v, 1 220 abris voyageurs, 80 panneaux d'information. Le contenu de ces informations sera construit et validé par la Métropole à travers un portail d'administration partagé.

## **6° - Prestations supplémentaires éventuelles (PSE) non imposées proposées par JC Decaux et retenues par la Métropole**

### **a) - Équipements de télécommunications mobiles dans les mobiliers (small cells)**

L'installation d'antennes (small cells) sur les mobiliers est proposée afin de répondre à la demande des opérateurs télécom d'une extension de leur réseau mobile 3G, 4G, 5G.

Les besoins des opérateurs télécom sont en cours de définition. Les recettes issues de ce partenariat avec les opérateurs télécom pourraient permettre un retour financier pour la Métropole ou un retour sous forme de service.

Le partenariat avec des opérateurs de réseaux bas débit permet de déployer des services Smart City de la Métropole : capteurs, compteurs intelligents, etc.

### **b) - Équipements Wifi dans les mobiliers**

En contrepartie des antennes télécom, 50 points d'accès Wifi seront déployés dans les mobiliers dès le début du marché afin de créer un réseau public gratuit, permettant d'intégrer un portail de services de la Métropole.

### **c) - Supports d'information numérique dans les abris**

20 abris disposeront d'un écran numérique tactile e-Village 32 pouces contenant 12 applications. Une navigation simple et intuitive permet d'accéder aux applications de la Métropole ou de la Ville concernant la mobilité, la vie pratique, les loisirs, l'actualité, etc.

### **d) - Panneaux d'information complémentaire**

Le montant des recettes publicitaires est un enjeu important pour l'équilibre économique du marché.

Dans un marché publicitaire en stagnation, l'offre numérique constitue un levier de croissance essentiel pour les années à venir. Le numérique représente également une opportunité pour la communication de la Métropole et des Communes. A titre d'information, le volume de 100 panneaux correspond à un développement très maîtrisé de la publicité numérique, 100 panneaux représentant 3 % de l'ensemble des mobiliers urbains concernés par le marché.

Le panneau numérique permet ainsi la diffusion d'une communication contextualisée dans le temps et l'espace.

100 écrans sont proposés sur 80 mobiliers :

- 40 écrans sur 35 mobiliers stèle (30 simples écrans, 5 doubles écrans) : alternance message public/annonceur toutes les 10 secondes,
- 60 écrans sur 45 abris voyageurs (30 simples écrans, 15 doubles écrans) : 100 % du temps d'exposition est réservé à la publicité.

### **e) - Point d'accueil Vélo'v**

Un espace d'accueil du public pour l'information et l'abonnement Vélo'v est proposé, localisé au cœur de la Métropole, ouvert 5 jours sur 7.

Cet espace pourrait être mutualisé avec une agence LPA, puis transféré dans la future "Maison de la mobilité".

### **f) - Sponsoring Vélo'v**

Dans le cadre de recherche de financements complémentaires, JC Decaux propose le sponsoring Vélo'v en associant Vélo'v à plusieurs marques par des engagements à court ou moyen terme ou des opérations événementielles. Une visibilité publicitaire serait ainsi offerte à la marque sur différents espaces : vélo, écran de la borne, site web et application mobile, véhicules.

Un encadrement du sponsoring est prévu par le marché. La Métropole pourrait ainsi refuser un projet de marque qui revêtirait un caractère politique ou confessionnel, qui serait contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, ou encore manifestement inapproprié à l'image de la Métropole ou contraire aux objectifs du service Vélo'v.

#### IV - La question de la publicité numérique

Les règles applicables à la publicité extérieure sont fixées par les articles L 581-1 et suivants du code de l'environnement, notamment les dispositions relevant des règlements locaux de publicité. Les conditions d'utilisation du mobilier urbain comme support publicitaire comportent des dispositions particulières pour la publicité numérique.

C'est ainsi que le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) du marché précise :

*"A la date de conclusion du marché, il existe sur le territoire métropolitain plusieurs règlements communaux de publicité qui conduisent la Métropole de Lyon à ne pas retenir le développement de dispositifs numériques publicitaires sur les mobiliers urbains avant l'expiration de ces règlements.*

*Ces règlements communaux sont applicables jusqu'en juillet 2020 au plus tard, conformément à l'article L 581-14-3 du code de l'environnement.*

*Au plus tard à compter de cette date et sous réserve que la réglementation en vigueur ne s'y oppose pas, le titulaire sera autorisé à installer des dispositifs numériques publicitaires sur les mobiliers urbains. Cette autorisation sera subordonnée à la délivrance d'un ordre de service spécifique.*

*Les recettes publicitaires attendues pour la Métropole que le titulaire prévoit de lui verser, suivant la projection établie par le titulaire sont établies sur la base de 100 écrans. Au-delà de 100 écrans, la recette supplémentaire sera indiquée dans le bordereau des redevances."*

#### V - L'offre finale JC Decaux sur le plan financier

Le marché prévoit :

- le versement d'un prix à JC Decaux par la Métropole en contrepartie des prestations réalisées,
- le versement d'une redevance d'occupation du domaine public à la Métropole par JC Decaux en contrepartie de la mise à disposition du domaine public.

L'offre financière intègre les recettes publicitaires et les recettes vélos encaissées par le titulaire mais non les recettes perçues par la Métropole au titre du dépassement horaire lors des locations Vélo'v.

Le prix et la redevance pour la Métropole ressortent comme suit (durée du marché : 15 ans) :

	Prix	Redevance
offre de base : 2 530 abris, 640 panneaux d'information, 5 000 Vélo'v	2 230 336 € HT	206 743 € HT
prestation supplémentaire éventuelle (PSE) imposée 1 : vélo à assistance électrique (VAE) 50 % du parc Vélo'v (à partir de 2020)	14 893 462 € HT	0 €
PSE imposée 2 - 1 000 VAE longue durée	2 414 634 € HT	0 €
PSE non imposée - équipements télécom	0 €	0 €
PSE non imposée - Wifi dans les mobiliers	0 €	0 €
PSE non imposée - supports d'information numérique abris (20)	2 234 019 € HT	0 €
PSE non imposée - panneaux d'information complémentaires - 100 écrans numériques (à partir de 2020)	0 €	37 999 151 € HT
PSE non imposée - point accueil Vélo'v	0 €	0 €
PSE non imposée - sponsoring	- 4 464 355 € HT	0 €
<b>Total</b>	<b>17 308 096 € HT</b>	<b>38 205 894 € HT</b>

Le différentiel ressort ainsi à une redevance pour la Métropole de 20 897 798 €HT sur 15 ans, soit en moyenne 1 393 186 €HT/an.

### 1° - Redevance variable due à la Métropole

Le candidat propose d'introduire une redevance variable comme suit :

Seuils (hors indexation)	Taux (en %)
Chiffre d'affaires (CA) de 18,5 M€ à 20 M€ HT	4
CA de 20 M€ à 22 M€ HT	8
CA au-delà de 22 M€ HT	12

L'assiette correspond au chiffre d'affaires publicitaire facturé aux annonceurs (y compris sponsoring).

Dans l'offre du candidat, la redevance variable est estimée à une valeur nulle car le chiffre d'affaires publicitaire prévisionnel est inférieur au seuil de déclenchement.

### 2° - Primes contractuelles (intéressement/bonus) dues au prestataire et recettes usagers Vélo'v revenant à la Métropole

Le marché prévoit 3 indicateurs avec intéressement ou bonus/malus au titre des objectifs de performance Vélo'v :

- taux de rotation des vélos : JC Decaux propose un intéressement entre 0 et 1 300 k€ HT/an,
- taux de disponibilité des vélos sur le terrain : bonus/malus compris entre - 100 k€ HT/an et 340 k€ HT/an,
- taux de réponse du centre d'appel Vélo'v : bonus/malus compris entre - 100 k€ HT/an et 280 k€ HT/an.

Le montant total de l'intéressement et des bonus peut ainsi atteindre au maximum 1 920 k€ HT/an.

Les recettes Vélo'v revenant à la Métropole, soit le temps passé au-delà de la période de gratuité, est estimé par le candidat à 1 490 k€ HT en moyenne annuelle.

Il est à noter que le montant annuel des primes de performance ne pourra excéder le montant annuel des recettes Vélo'v revenant à la Métropole.

### VI - La proposition de tarification Vélo'v

La proposition financière JC Decaux tient compte de la grille tarifaire suivante (montants TTC) :

- carte jour : 4 €,
- ticket 1 trajet : 1,80 €,
- abonnement annuel : 31 €,
- abonnement annuel jeunes (14-25 ans) : 16,50 €,
- abonnement annuel RSA : 15 €,
- tarification au temps passé au-delà de la période gratuite (30 mn, 45 mn cartes partenaires, 60 mn City card) :
  - . 1ère demi-heure payante : 0,05 €/mn,
  - . 2° demi-heure payante : 0,10 €/mn,
  - . 3° demi-heure payante et suivantes : 0,15 €/mn,
- tarification touristique (City card) : abonnement 5 €

- tarification entreprises :

- . abonnement < ou = 10 cartes : 49 €
- . abonnement > 10 cartes : 39 €

- carte jour gratuite lors des épisodes de pollution,

- 2 heures de gratuité lors de journées événementielles (plafond à 15 jours/an),

- VAE Vélo'v - location batterie : 7 €/mois,

- VAE Vélo'v longue durée :

- . abonnement annuel : 50 €/mois,
- . abonnement mensuel : 60 €/mois.

Cette grille tarifaire entrera en vigueur au 1er janvier 2018. Elle sera indexée par paliers :

- pour les abonnements longue durée : 0,5 €
- pour les abonnements courte durée 1 jour : 0,1 €
- pour les tickets 1 trajet : 0,05 €

## VII - Convention de mandat pour l'encaissement des recettes Vélo'v

Une convention de mandat doit être signée entre la Métropole et la société JC Decaux, mandataire, en vertu des dispositions de la loi n° 2014-1545 du 20 décembre 2014 et du décret n° 2015-1670 du 14 décembre 2015.

La convention de mandat autorise le mandataire à encaisser les recettes Vélo'v pour le compte de la Métropole.

La convention de mandat a reçu un avis favorable de monsieur le Comptable public - Trésorier de la Trésorerie de la Métropole de Lyon Municipale et Métropole de Lyon en date du 4 août 2017.

Les montants correspondant aux abonnements (ticket, carte jour, abonnement annuel, titres spécifiques) et aux cautions encaissées par le mandataire restent sa propriété.

Les montants correspondants aux facturations du temps passé au-delà de la période de gratuité sont reversés au comptable de la Métropole.

La convention de mandat prévoit une reddition des comptes mensuelle et annuelle par le mandataire.

La convention de mandat est conclue à titre gratuit et pour une durée de 15 ans à compter de la date de notification du marché ;

Vu ledit dossier,

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

### DELIBERE

**1° - Autorise** monsieur le Président à signer le marché de mise à disposition de mobiliers urbains supports d'information et prestations de services de mobilité avec la société JC Decaux pour un montant de 19 538 432 €HT et à accomplir toutes démarches pour rendre le marché exécutoire. Ce marché emporte une redevance pour occupation du domaine public de 206 743 €, plus une redevance variable le cas échéant. Les prestations supplémentaires éventuelles (PSE) non imposées représentent une recette de 2 230 336 € et une redevance pour occupation du domaine public de 37 999 151 €.



**2° - Approuve** la tarification Vélo'v avec effet à partir du 1er janvier 2018 et actualisation par paliers :

- carte jour : 4 €,
- ticket 1 trajet : 1,80 €,
- abonnement annuel : 31 €,
- abonnement annuel jeunes (14-25 ans) : 16,50 €,
- abonnement annuel RSA : 15 €,
- tarification au temps passé au-delà de la période gratuite (30 mn, 45 mn cartes partenaires, 60 mn City card) :
  - . 1ère demi-heure payante : 0,05 €/mn,
  - . 2° demi-heure payante : 0,10 €/mn,
  - . 3° demi-heure payante et suivantes : 0,15 €/mn,
- tarification touristique (City card) : abonnement 5 €,
- tarification entreprises :
  - . abonnement < ou = 10 cartes : 49 €,
  - . abonnement > cartes : 39 €,
- carte jour gratuite lors des épisodes de pollution,
- 2 heures de gratuité lors de journées événementielles (plafond à 15 jours/an),
- vélo à assistance électrique (VAE) Vélo'v - location batterie : 7 €/mois,
- VAE Vélo'v longue durée :
  - . abonnement annuel : 50 €/mois,
  - . abonnement mensuel : 60 €/mois.

**3° - Approuve** la convention de mandat pour l'encaissement des recettes Vélo'v avec la société JC Decaux.

**4° - Autorise** monsieur le Président à signer la convention de mandat pour l'encaissement des recettes Vélo'v et à accomplir toutes les démarches et signer tous documents nécessaires à sa régularisation.

**5° - Les dépenses** et recettes correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2017 et suivants - compte 615-231 en dépenses et 703-28 en recettes - fonction 844 - opération n° 0P09O1489.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 20 septembre 2017.**